

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/338 Paraphe: 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/113</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 79 (dont 6 pouvoirs)

POUR : 79 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00 (0%)

Le vingt novembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 10/11/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, VERNEL Martine et MM ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniël, BOUILLON Jacques, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, DANNEAUX Dominique, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LAURENT CHAUVET Pierre, LEJEUNE Gilles, LESOILLE Patrick, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NICOLITCH Christian, NIZET Daniël, NIZET Jacky, OUDIN Denis, PAYEN Guy, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RAUSSIN Bruno, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VAIRY Lionel.

Représentés : Mme COSSON Pauline donne pouvoir de vote à M. LAMY Dominique, Mme RAULIN Suzanne donne pouvoir de vote à Mme COURAULT Josette, Mme ROGER Magali donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique et M. GOMEZ Jean-Baptiste donne pouvoir de vote à M. JUILLET Bruno, M. LOUIS Jean-Marc donne pouvoir de vote à M. RATAUX Frédéric, M. RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. MAS Raoul.

**OBJET : RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS - AVENANT AU PROJET DE FONCTIONNEMENT CAF
2017/2020**

Vu les statuts de la 2C2A notamment la compétence « Création et gestion d'un Relais d'Assistants Maternelles » ;

Vu la délibération n°DC2016/77 du 3 octobre 2016 validant le projet de fonctionnement à signer avec la CAF des Ardennes pour la période 2017/2020 ;

Vu la circulaire du 26/07/2017 modifiant la lettre circulaire relative aux Ram n ° 2011-020 du 2 février 2011 créant un financement forfaitaire supplémentaire de 3 000 euros en complément de la Prestation de service Ram, pour les Ram qui mettent en œuvre, dès 2017, une des trois missions renforcées, ci-après :

1. *l'accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil (traitement de la demande d'accueil des familles formulées directement sur le site mon-enfant.fr) ;*
2. *la promotion de l'activité des assistants maternels ;*
3. *l'augmentation des départs en formation continue des assistants maternels.*

Considérant que la Communauté de Communes de l'Argonne se positionne sur les missions n° 2 et 3 pour 2017 ;

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le **29 NOV. 2017**
et de sa publication ou notification le

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire AUTORISE le Président à signer un avenant au projet de fonctionnement du RAM de l'Argonne Ardennaise 2017/2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes afin d'y intégrer les deux missions complémentaires suivantes :

- ✓ *Promotion de l'activité des assistants maternels ;*
- ✓ *Augmentation des départs en formation continue des assistants maternels.*

